



Contrat d'exposition.

Entre :

Tél et e-mail :

Dont le domicile est situé à
Ci-après dénommé « l'artiste »

et

l'Asbl CARREFOUR, 136, Chaussée de LIEGE à 5360 HAMOIS
Ci-après dénommé « l'organisateur »

Il est convenu ce qui suit :

1. Le présent contrat est établi pour l'exposition de sculptures monumentales qui se tiendra au Château des Langues du vendredi 29 mai au dimanche 26 septembre 2010.
Les parties conviennent qu'il n'est pas renouvelable sauf accord des deux parties.
2. L'emplacement nécessaire à l'artiste sera de M2.
Cet emplacement sera défini de commun accord entre les deux parties.
3. L'artiste s'engage à ce que son œuvre soit sur place pour le 30 AVRIL 2010 au plus tard, (date de la conférence de presse à laquelle vous êtes cordialement invité) sauf si celui-ci souhaite travailler son matériau sur place. Il laissera son œuvre sur place pendant toute la durée de l'exposition, sauf si celle-ci est remplacée par une autre œuvre de même nature et de même dimension. L'artiste pourra, avec accord de l'organisateur laisser son œuvre sur place pour l'année suivante.
4. Les parties conviennent, qu'en cas de vente, l'œuvre exposée ne pourra être enlevée qu'après l'exposition, l'organisateur ne réclamant aucun pourcentage sur la vente de l'œuvre. Ce faisant, l'organisateur ne pourra être mis en cause en cas de litige, de contestation ou autre entre l'artiste et le tiers acheteur.
5. Le présent contrat est régi par les lois belges et toute contestation sera de la compétence exclusive des tribunaux de DINANT.